

**DÉCISION DU PRÉSIDENT****N°DP2024_005**

Objet	Acquisition de composteurs en bois de 300 et 600 litres pour le services environnement	
Service	Service Commande Publique	Référent : Marie-Laure LUCAS

Considérant la feuille de route du service relatif à la réduction des déchets votée par le Conseil de communauté le 14 avril 2023,

Considérant l'obligation de mettre en place le tri à la source des biodéchets en proposant des composteurs individuels et en mettant en place des aires de compostage partagé,

Vu la proposition présentée par EMERAUDE ID pour des composteurs en bois de 600 et 300 litres,

Vu la délibération n° DCC2020-065 donnant délégation au président,

Le président de la Communauté d'agglomération du pays de Landerneau-Daoulas,

DECIDE

Article 1: d'attribuer le marché de fourniture de composteurs en bois à l'entreprise EMERAUDE ID pour un montant de 38 460 € HT.

Article 2 : la présente décision sera publiée, et transmise à monsieur le Préfet du Finistère, communiquée à monsieur le Trésorier de Landerneau et rendue exécutoire conformément aux articles L.2131-1 et L.5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Article 4 : madame la Directrice Générale des services et monsieur le Trésorier de Landerneau, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.